

Votre crédit d'impôt de 50 %, *sans attendre l'année suivante.*

Avec l'**Avance immédiate**, vous ne payez que la moitié du montant de vos prestations de services à la personne éligibles. Le dispositif est géré par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques.

EXEMPLE DE PRESTATION

24 €

Tarif TTC pour 1 heure de prestation éligible.



AVEC AVANCE IMMÉDIATE

12 €

C'est le montant réellement prélevé, sous réserve de votre éligibilité et de vos plafonds disponibles.



Deux façons de bénéficier du crédit d'impôt

Sans Avance immédiate

- ✓ Vous réglez 100 % de la prestation.
- ✓ Vous recevez votre attestation fiscale annuelle.
- ✓ Vous déclarez les dépenses sur votre déclaration de revenus.
- ✓ L'avantage fiscal est récupéré ultérieurement selon votre situation.

Avec Avance immédiate

- ✓ Vous activez le service une seule fois.
- ✓ Vous validez chaque demande de paiement.
- ✓ Vous ne payez que 50 % de la prestation éligible.
- ✓ Les montants utilisés sont intégrés à votre déclaration fiscale.



Service gratuit et facultatif

Vous pouvez utiliser l'Avance immédiate si vous remplissez les conditions. Sans activation, vous pouvez conserver le fonctionnement classique du crédit d'impôt.

Suis-je éligible à l'Avance immédiate ?

Voici les principales conditions à remplir avant l'activation du service.

CONDITIONS PRINCIPALES

Ce qu'il vous faut

- ✓ Être un particulier résidant fiscalement en France.
- ✓ Disposer d'un numéro fiscal associé à votre état civil.
- ✓ Avoir déjà effectué au moins une déclaration de revenus.
- ✓ Disposer d'un compte bancaire domicilié en France.
- ✓ Faire appel à Yuzu Service pour une prestation de services à la personne éligible.
- ✓ Créer et activer votre accès au service Avance immédiate.

ACTIVATION

En 4 étapes simples

- 1 Créez votre espace**
À partir du lien ou de l'invitation transmis dans le cadre de votre prestation.
- 2 Renseignez vos informations**
Complétez les éléments nécessaires à la création de votre compte Urssaf.
- 3 AdomSAP transmet la demande**
La coopérative assure le lien avec l'Urssaf pour l'activation du service.
- 4 Validez votre inscription**
Une fois l'inscription acceptée, activez votre compte depuis le message reçu.

50 %

du montant éligible reste à votre charge

48 h

pour valider ou contester une demande de paiement

0 €

de frais pour activer le service Avance immédiate

Yuzu Service, coopérateur AdomSAP

AdomSAP vous donne accès au parcours de l'Avance immédiate et centralise les démarches liées aux prestations éligibles.

adomsap

Vous n'avez pas besoin d'être imposable

Le crédit d'impôt peut bénéficier aux contribuables imposables ou non, sous réserve des règles fiscales applicables à votre situation.

Après la prestation, que se passe-t-il ?

Le paiement se fait depuis votre espace AdomSAP ou votre compte particulier.urssaf.fr.

01**Demande de paiement**

Après la prestation, une demande vous est transmise et vous recevez une notification.

02**Validation sous 48 h**

Vous vérifiez la demande puis vous la validez ou la contestez.

03**Prélèvement**

Après validation, l'Urssaf prélève votre reste à charge sur votre compte bancaire.

04**Règlement**

L'Urssaf verse ensuite le montant de la prestation selon le circuit de l'Avance immédiate.



Les questions les plus fréquentes

Où retrouver mes demandes ?

Sur particulier.urssaf.fr, rubrique « Paiement » puis « Tous mes paiements », ou dans votre espace personnel AdomSAP.

Et si j'ai versé un acompte ?

L'acompte est pris en compte dans la demande de paiement et vient diminuer le montant restant à prélever.

Quel impact sur ma déclaration ?

Le montant d'Avance immédiate utilisé est prérempli. Vous devez vérifier les informations et les corriger si nécessaire.

Comment suivre mon plafond ?

Votre compte particulier.urssaf.fr indique le plafond annuel, le montant consommé et le montant encore disponible.

Quand suis-je prélevé ?

Après validation de la demande, le prélèvement intervient généralement dans les 2 jours ouvrés suivants.

Le service est-il obligatoire ?

Non. L'Avance immédiate est facultative. Vous pouvez choisir le fonctionnement classique du crédit d'impôt.

Besoin d'aide ? Yuzu Service vous accompagne.

Une question avant votre inscription ou sur le fonctionnement de l'Avance immédiate ? Contactez-nous.